

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L E G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires européennes

- I. Audition de Son Exc. M. Jorge Torres-Pereira, ambassadeur du Portugal en France sur la présidence portugaise de l'Union3
- II. Communication sur la réunion de la conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune des 3 et 4 mars 2021 (Mme Aude Bono-Vandorme).....3
- III. Examen de textes soumis à l'Assemblée nationale en application de l'article 88-4 de la Constitution6

mercredi
10 mars 2021
16 heures

Compte rendu n° 181

**Présidence de
Mme Sabine Thillaye**
Présidente



COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Mercredi 10 mars 2021

Présidence de Mme Sabine Thillaye, Présidente de la Commission

La séance est ouverte à 16 heures 05.

I. Audition de Son Exc. M. Jorge Torres-Pereira, ambassadeur du Portugal en France sur la présidence portugaise de l'Union

Cette audition est accessible sur le portail vidéo du site de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante :

https://videos.assemblee-nationale.fr/video.10464944_6048db8f832d6.commission-des-affaires-europeennes--son-exc-m-jorge-torres-pereira-ambassadeur-du-portugal-en-f-10-mars-2021

II. Communication sur la réunion de la conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune des 3 et 4 mars 2021 (Mme Aude Bono-Vandorme)

Mme Aude Bono-Vandorme. La traditionnelle conférence interparlementaire sur la PESC et la PSDC s'est à nouveau tenue ce semestre sous la forme d'une visioconférence. Toutefois, contrairement à celle de la présidence allemande, réduite à la portion plus que congrue, la conférence sous présidence portugaise a compensé les inconvénients de la visioconférence par la qualité des intervenants.

C'est la première fois, en effet, que le Secrétaire général de l'OTAN, M. Jens Stoltenberg, prenait la parole lors d'une conférence PESC/PSDC. Toutefois, le discours qu'il a prononcé était très convenu et, comme il fallait s'y attendre, il a insisté sur le fait que l'Union européenne ne pouvait pas se défendre seule mais devait confier sa défense à une organisation – l'OTAN – dont sont membres des États représentant 90 % de sa population. Il s'est félicité des progrès de l'Europe de la Défense, pour autant qu'ils ne conduisent pas à une duplication et à une concurrence des moyens, comme c'est parfois le cas en matière d'opérations militaires extérieures. C'est ainsi qu'au concept d'« autonomie stratégique », il a dit préférer celui de « solidarité stratégique ». Enfin, s'agissant de la Turquie, loin de

considérer sa présence dans l'OTAN comme un handicap, il a estimé qu'au contraire, l'OTAN pouvait servir de cadre de dialogue afin de faciliter la désescalade, notamment en Mer Égée.

Ce discours du Secrétaire général de l'OTAN a servi de base à la première session de travail qui portait sur la relation UE-OTAN et la Boussole stratégique, au cours de laquelle les différentes opinions se sont exprimées. Certaines furent très atlantistes, qui espéraient que la présidence Biden serait l'occasion de renouer les liens avec les États-Unis, d'autres plus critiques, comme celle de Nathalie Loiseau, qui a notamment critiqué l'argument selon lequel l'Union européenne ne pouvait pas se défendre seule. Elle a aussi pointé le fait que l'OTAN et l'Union européenne n'avait pas forcément les mêmes intérêts, notamment au Sahel. Enfin, d'autres intervenants ont souligné qu'actuellement, ce n'est pas tant le territoire européen ou ses infrastructures qui sont menacés mais ses valeurs, notamment la démocratie, attaquée à la fois en son sein et dans le monde entier. Contre cette menace, l'OTAN ne peut pas grand-chose.

En ce qui me concerne, j'ai partagé avec les membres de la Conférence mon espoir que la Boussole stratégique permettra d'apporter une réponse définitive à la question de la place de l'OTAN dans l'Europe de la défense et celle de l'Europe dans l'OTAN. J'ai indiqué croire à une complémentarité entre les deux organisations :

- À l'OTAN, la défense du territoire européen, assurée par un véritable pilier européen de l'Alliance atlantique disposant de toutes les capacités nécessaires ;

- À l'Union européenne, le reste, ce qui relève de la gestion de crise mais aussi les opérations militaires partout où nos intérêts sont menacés. Il faut être réaliste : ce n'est pas l'OTAN qui assurera la stabilité du Sahel, maîtrisera les migrations ou coordonnera la lutte antiterroriste. Elle n'en a ni la volonté, ni les capacités, ni l'expérience.

Au contraire, l'Union européenne, à travers ses États-membres, a cette expérience, peut renforcer ses capacités pour autant qu'elle en ait la volonté. Si la « Boussole stratégique » veut apporter une réelle plus-value à la construction de l'Europe de la Défense et ne pas être un nouvel exercice de réflexion – certes très intéressant – mais stérile sur la PSDC, elle devra mettre par écrit cette volonté des Européens d'agir ensemble sur le terrain, avec l'appui de l'OTAN le cas échéant, pour la défense des intérêts de l'Union européenne et contre ceux qui la menacent, et faire en sorte que cette volonté soit crédible.

L'autre temps fort de cette conférence fut la traditionnelle intervention du Haut représentant de l'Union européenne pour la PESC et la PSDC, M. Josep Borrell. Celui-ci a présenté les deux priorités majeures de l'action européenne sur la scène internationale.

La première est la relance du multilatéralisme. Celui-ci a fait l'objet d'une récente Communication de la Commission et du Haut représentant présentant la nouvelle stratégie visant à renforcer la contribution de l'Union européenne à un multilatéralisme fondé sur des règles et des institutions internationales fortes.

Compte tenu du contexte, il a mis l'accent sur le multilatéralisme en matière vaccinale. L'Union européenne soutient l'initiative COVAX, qui vise à fournir 1,3 milliard de dose de vaccin à 92 pays. Elle est également favorable au renforcement de l'OMS dont la réforme sera discutée en mai prochain. Josep Borrell s'est également réjoui de l'élection de Joe Biden et du retour annoncé des États-Unis dans l'Accord de Paris sur le climat. Enfin, au-

delà des Etats et des organisations internationales, il a inclus dans le multilatéralisme les ONG et le secteur privé, avec lesquels les liens doivent être renforcés.

La deuxième priorité majeure est l'autonomie stratégique. Pour Josep Borrell, celle-ci doit être ouverte. C'est en ce sens qu'elle n'est pas contradictoire avec le multilatéralisme. L'Union européenne doit coopérer avec l'ensemble des parties prenantes, sur une base de confiance réciproque, mais elle doit être capable de défendre seule ses intérêts. Pour autant, elle n'est pas contradictoire avec l'OTAN, le développement de la Défense européenne contribuant à renforcer l'Alliance atlantique.

Enfin, Josep Borrell a détaillé certaines priorités géographiques de l'Union européenne. S'agissant de la relation transatlantique, il est évident que la présidence Biden marque un nouveau départ après une présidence Trump que personne ou presque en Europe ne regrette. Les points de convergence avec les États-Unis sont nombreux, le climat bien sûr, mais également la relance économique ou la lutte contre la pandémie de covid-19.

Autre priorité, les relations avec la Chine. Il ne fait pas de doute que la confrontation de ce pays avec les États-Unis sera le grand enjeu stratégique du 21^e siècle. Dans cette confrontation, l'Union européenne est évidemment plus proche des États-Unis, avec lesquels elle partage culture, valeurs et histoire, que du modèle chinois. Toutefois, elle doit veiller à maintenir de bonnes relations avec la Chine. C'est en ce sens que l'accord d'investissement, au-delà de ses avantages économiques, a également un intérêt stratégique.

Dernière priorité, la Russie. Ce pays donne jour après jour de nouveaux exemples d'une dérive autoritaire qui risquent de le conduire à une confrontation avec l'Union européenne. Dans ce contexte difficile, Josep Borrell a rappelé que l'unité des Etats-membres faisait la force de l'Union et qu'il fallait que cette unité résiste aux pressions, cyberattaques et autres *fake news* en provenance de la Russie.

Enfin, une session a été consacrée à l'Afrique et, notamment, la nouvelle stratégie globale de l'Union européenne pour ce continent. Est notamment intervenue la Commissaire chargée des partenariats internationaux. Celle-ci a évoqué les vaccins et l'action de l'UE pour que les pays africains puissent en disposer, notamment par l'intermédiaire du mécanisme COVAX. Elle a développé les quatre piliers de la stratégie européenne et, notamment, le dernier, la sécurité, en rappelant qu'il ne pouvait y avoir de développement sans sécurité, ni de sécurité sans développement.

Le représentant de l'Union africaine a souligné l'impact considérable de la pandémie de covid-19 sur le continent africain et, s'agissant des relations avec l'Union européenne, évoqué deux menaces : d'une part, la gestion des migrations sous l'angle exclusivement sécuritaire et, d'autre part, la fermeture du marché européen sous prétexte de Green Deal, via la multiplication des normes environnementales et autres taxes carbone aux frontières.

Les débats qui ont suivi ces interventions ont rappelé, si besoin en était, les divergences entre les Etats-membres. Les Français, comme Nathalie Loiseau, ont mis en avant la sécurité et l'importance du Sahel, les Hongrois la priorité qu'est la maîtrise des migrations, tandis que d'autres s'en sont tenus à un discours lénifiant sur la nécessité de renforcer le partenariat UE-Afrique.

Quant aux négociations de l'accord post-Cotonou, paralysées le temps de la pandémie de Covid-19, elles ont du mal à repartir et les divergences entre l'Union européenne et ses partenaires africains sur des sujets centraux comme les migrations, la bonne gouvernance ou les droits fondamentaux sont toujours aussi grandes, le tout sous l'œil intéressé de la Chine qui a poussé ses « nouvelles routes de la soie » jusqu'en Afrique...

Mme Liliana Tanguy. Le Haut représentant Josep Borell effectivement insisté sur la nécessité de renforcer le multilatéralisme et sur la contribution que peut lui apporter l'Union européenne. Non seulement celui-ci fonctionne mais il permet d'établir des partenariats forts, inclusifs et diversifiés nécessaires pour répondre aux défis du 21^e siècle. En réponse à ma question sur l'opportunité d'associer davantage les pays des Balkans occidentaux à la PESC, notamment pour lutter contre les influences étrangères, il a répondu y être favorable mais souligné que ce n'était pas le cas de tous les États-membres.

III. Examen de textes soumis à l'Assemblée nationale en application de l'article 88-4 de la Constitution

Sur le rapport de la **Présidente Sabine Thillaye**, la Commission a examiné des textes soumis à l'Assemblée nationale en application de l'article 88-4 de la Constitution.

- **Textes actés**

Aucune observation n'ayant été formulée, la Commission *a pris acte* des textes suivants :

- *Politique économique, budgétaire et monétaire*

- Proposition de décision d'exécution du Conseil octroyant à l'Estonie un soutien temporaire au titre du règlement (UE) 2020/672 pour l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence engendrée par la propagation de la COVID-19 (**COM(2021) 104 final-E 15552**).

- *Politique étrangère et de sécurité commune(PESC)*

- Décision du Conseil modifiant la décision (PESC) 2018/905 prorogeant le mandat du représentant spécial de l'Union européenne pour la Corne de l'Afrique (**5805/21 LIMITE- E 15536**).

- *Transports, politique spatiale*

- Proposition de directive du parlement européen et du conseil modifiant la directive (UE) 2017/2397 en ce qui concerne les mesures transitoires pour la reconnaissance des certificats de pays tiers (**COM(2021) 71 final - E 15540**).

La Commission a également pris acte de la levée tacite de la réserve parlementaire, du fait du calendrier des travaux du Conseil, pour les textes suivants :

➤ *Politique étrangère et de sécurité commune(PESC)*

- Décision du Conseil visant à soutenir le plan d'action d'Oslo pour la mise en œuvre de la convention de 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (**5706/21 LIMITE- E 15528**).

- Décision du Conseil modifiant la décision 2012/642/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie (**5765/21 LIMITE- E 15529**).

- Règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre l'article 8 bis du règlement (CE) n° 765/2006 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie (**5766/21 LIMITE- E 15530**).

- Décision du Conseil modifiant la décision (PESC) 2018/1248 portant nomination du représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Proche-Orient (**6175/21 LIMITE- E 15531**).

- Décision du Conseil prorogeant le mandat du représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Proche-Orient (**6176/21 LIMITE- E 15532**).

- Décision du Conseil modifiant la décision (PESC) 2020/1999 concernant des mesures restrictives en réaction aux graves violations des droits de l'homme et aux graves atteintes à ces droits (**6398/21 LIMITE- E 15544**).

- Règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre le règlement (UE) 2020/1998 concernant des mesures restrictives en réaction aux graves violations des droits de l'homme et aux graves atteintes à ces droits (**6400/21 LIMITE- E 15545**).

- Décision du Conseil modifiant la décision 2014/119/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, de certaines entités et de certains organismes au regard de la situation en Ukraine (**6335/21 LIMITE- E 15546**).

- Règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre le règlement (UE) n° 208/2014 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, de certaines entités et de certains organismes eu égard à la situation en Ukraine (**6338/21 LIMITE-E 15547**).

La séance est levée à 17 heures 35.

Membres présents ou excusés

Présents. – Mme Aude Bono-Vandorme, Mme Marguerite Deprez-Audebert, M. Michel Herbillon, M. Christophe Jerretie, M. Thierry Michels, Mme Liliana Tanguy, Mme Sabine Thillaye

Excusées. – Mme Frédérique Dumas, Mme Constance Le Grip

Assistaient également à la réunion. - Mme Samantha Cazebonne, M. Rodrigue Kokouendo, Mme Laëtitia Romeiro Dias

Assistaient également à la réunion. – Mme Albane Gaillot, M. David Corceiro, membres du Parlement européen